

Formation des élus locaux - Voyage d'étude COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE : ALGÉRIE – Institutions, autorités locales et sociétés civiles Du mardi 28 Février au mardi 6 Mars 2012

Enjeux du voyage d'étude

L'IEPP propose un voyage d'étude en Algérie sur la thématique de la coopération franco-algérienne. Tout au long de ce voyage, diverses thématiques de la coopération seront abordées.

D'Alger à Oran et Mostaganem, ce voyage d'étude sera l'occasion pour vous de :

- Rencontrer des professionnels de la coopération franco-algérienne et participer à la constitution d'un réseau d'échanges et de savoir faire inter territoriaux.
- Mieux appréhender l'environnement politique, social et économique de l'Algérie.
- Renforcer vos connaissances en ce qui concerne les rôles, enjeux et contraintes de vos homologues algériens.



Alger

On dénombre actuellement, plus d'une cinquantaine de collectivités françaises engagées aux côtés d'une autorité locale algérienne. Ce dynamisme n'a pas toujours été de mise. Après s'être développée dans les années 80, la coopération a été suspendue durant une dizaine d'année (1988-1999). Au cours des années 2000, l'Algérie a retrouvé un fonctionnement institutionnel et politique qui l'a poussé vers une ouverture sur le monde et vers la redynamisation des relations franco-algériennes.

L'expertise des collectivités territoriales françaises est aujourd'hui particulièrement mise à profit dans le cadre des réformes administratives et de l'appui à la bonne gouvernance. Certaines thématiques de partenariat sont privilégiées à savoir la préservation et la valorisation du patrimoine, le renforcement des capacités dans la gestion urbaine, l'amélioration de la qualité du service public, et la formation des cadres locaux.

D'autres formes de coopération se développent et se renforcent à Alger et Oran, il s'agit de coopérations universitaires, hospitalières ou associatives.



Formation des élus locaux - Voyage d'étude

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE :

ALGÉRIE – Institutions, autorités locales et sociétés civiles

Du mardi 28 Février au mardi 6 Mars 2012

MARDI 28 FEVRIER 2012

Départ pour Alger

*16h40 : Départ de Paris – Orly
18h50 : Arrivée à Alger – Houari Boumediene*

*Installation à l'Hôtel
Présentation des participants et introduction au voyage d'étude*

MERCREDI 29 FEVRIER 2012

Journée d'étude autour de la ville d'Alger

9h00 – 12h00 : Conférence introductive – Etat de la décentralisation et développement en Algérie

La structure territoriale de l'Algérie est complexe avec 48 wilayas (préfectures), près de 600 daïras (sous-préfectures) et plus de 1 600 communes. Au mois de mai 2011, un projet de nouveau code communal a été adopté. Une grande consultation locale a été effectuée par le Conseil National Economique et Social (CNES) auprès des collectivités locales et des pouvoirs déconcentrés. Cette étude vise à une meilleure gestion des collectivités (rôle du représentant de l'État, ses relations avec les élus locaux, et les acteurs de la société civile).

Cette première rencontre en compagnie d'un professeur du Laboratoire d'Etude et d'Analyse des Politiques Publiques en Algérie (LEAPPA) introduira le processus de la décentralisation et les grands indicateurs du développement en Algérie.

14h00 – 16h00 : Rencontre à l'Ambassade de France

Une première rencontre sera organisée avec des officiels à l'Ambassade de France. Les engagements franco-algériens seront présentés. Il s'en suivra une visite plus technique avec le Service de la Coopération et des Actions Culturelles (SCAC). Toutes questions concernant les priorités et procédures de cofinancements pourront être abordées. Ce rendez-vous permettra d'explicitier le rôle du SCAC en tant qu'accompagnateur des partenariats de coopération décentralisée. Une synthèse des partenariats actuels sera présentée.

16h30 – 19h00 : Coopération Universitaire et scientifique

L'appui au renforcement humain est la première priorité fixée par le Document Cadre de Partenariat (DCP 2007-2012) entre la France et l'Algérie. L'enjeu éducatif est essentiel, les moins de 30 ans représentant 70% de la population et leur intégration sur le marché du travail reste une priorité économique et sociale. L'Algérie consacre 26% de son budget à l'Education dont 6.38% à l'enseignement supérieur. Une rencontre en compagnie de Monsieur Arezki SAÏDANI, Directeur de la coopération internationale et des échanges interuniversitaires, au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique précèdera la visite d'une grande école à Alger.



Université d'Alger



Formation des élus locaux - Voyage d'étude

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE :

ALGÉRIE – Institutions, autorités locales et sociétés civiles

Du mardi 28 Février au mardi 6 Mars 2012

JEUDI 1^{er} MARS 2012

Journée d'étude autour de la ville d'Alger

10h00 – 12h00 : Rencontre à la Wilaya d'Alger

Nous serons accueillis par le Wali (sous réserve) et le Conseiller aux relations internationales de la Wilaya. La Wilaya d'Alger compte près de 3 millions d'habitants.

La politique de coopération internationale de la wilaya sera exposée tout comme les enjeux, réussites et contraintes de la coopération décentralisée.



Wilaya d'Alger

14h00 – 17h30 : Visite de projets de coopération décentralisée

La ville de Paris a réalisé entre 2005 et 2011 un programme d'assistance à la maîtrise d'ouvrage auprès de la direction des jardins d'Essai du Hamma. Nous visiterons en compagnie d'un référent du projet, les réalisations liées à la réhabilitation du site. Nous rencontrerons également des personnels du jardin ayant participé aux formations scientifiques et techniques menées avec l'appui de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement de la ville de Paris.

Depuis 2007, la Wilaya d'Alger, la Mairie de Paris et le Conseil général des Bouches-du-Rhône ont déroulé de façon complémentaire des projets dans le domaine de la gestion des déchets et de la propreté (sensibilisation – collecte – traitement – gestion).

Nous visiterons l'Ecole de la propreté d'Alger créée en 2007 à l'instar de ce qui s'est fait à Paris. Nous aborderons dans un second temps le projet d'appui à la structuration de l'EPIC NET COM (appui à la construction d'un Schéma directeur de la gestion des déchets ménagers).



Jardin d'Essai du Hamma

VENDREDI 2 MARS 2012

Journée d'étude autour de la ville d'Alger

10h00 – 12h00 : Coopération hospitalière à Alger

La coopération hospitalo-universitaire en matière de santé s'articule autour de la formation et du perfectionnement de spécialistes algériens, de la mise en place de pôles d'excellence, de centre de recherche, et de l'appui à la réforme hospitalière. Nous visiterons en compagnie d'un responsable des relations internationales un CHU algérois en partenariat avec un CHU français.

À partir de 15h00 : Visite des ruines antiques de Tipaza



Tipaza, classée au patrimoine mondial de l'Humanité depuis 1982

Formation des élus locaux - Voyage d'étude

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE :

ALGÉRIE – Institutions, autorités locales et sociétés civiles

Du mardi 28 Février au mardi 6 Mars 2012

SAMEDI 3 MARS 2012

Départ d'Alger pour Oran

Départ d'Alger pour Oran

7h45 Départ d'Alger

12h15 Arrivée à Oran

Installation à l'Hôtel

14h00 – 16h00 : Visite du Centre culturel français à Oran

Outils privilégiés pour la mise en œuvre de la coopération culturelle, on dénombre 5 établissements opérationnels en Algérie (à Alger, Annaba, Oran, Constantine et Tlemcen). Nous visiterons le centre culturel français d'Oran, qui nous présentera les différentes activités proposées (cours de français, spectacles, cinéma, exposition, conférence) ainsi que son rôle dans l'accompagnement des étudiants étrangers désireux de se former en France.

A partir de 16h30 : Quartier libre ou visite guidée de la vieille ville



Oran façade maritime

DIMANCHE 4 MARS 2012

Journée d'étude autour de la ville d'Oran

9h00 – 12h30 : Visite de projets de coopération décentralisée

Dans le cadre du Programme Concerté Pluri-Acteurs Algérie (PCPA) et de la coopération décentralisée entre la Mairie de Bordeaux et Oran, nous rencontrerons deux associations oranaises œuvrant pour la valorisation du patrimoine et de l'histoire à Oran. Nous pourrions questionner le rôle des autorités locales dans le cadre de la politique d'accompagnement des associations. Nous visiterons dans un second temps le conservatoire de musique d'Oran en relation avec le Conservatoire de Bordeaux.



Conservatoire de musique d'Oran

14h00 – 17h00 : Entrepreneuriat

Des sociétés algériennes et françaises se sont réunies pour animer leur réseau d'affaire: coopération technique, transfert de compétences, services personnalisés pour une assistance aux activités professionnelles en Algérie et coopération économique seront à l'ordre du jour des rencontres portant sur les outils de stimulation de l'environnement économique algérien.



LUNDI 5 MARS 2012

Journée d'étude autour de la ville d'Oran

9h30 – 12h00 : Rencontre thématique : l'eau et l'assainissement à Oran

Cette thématique dans la coopération décentralisée franco-algérienne reste encore marginale. Nous questionnerons l'état de la gestion de l'eau et les points majeurs de la Nouvelle Politique de l'Eau engagée en Algérie depuis 1995. Nous aborderons les grands enjeux de l'eau face à la croissance urbaine, au développement agricole et industriel. Toutes questions sur les modalités de la gestion Public/Privé de l'eau à Oran pourront être abordées.

15h00 – 17h00 : Mostaganem – Agriculture et Viticulture

40% des Algériens, soit 13 millions d'habitants, sont ruraux. La dynamisation des ressources agricoles des espaces algériens peut bénéficier de politiques de coopération décentralisée. Quelle place la coopération décentralisée peut-elle occuper dans ce domaine ? De part et d'autre de la Méditerranée, des climats et des substrats similaires présentent des rendements et des spécialisations différents. Quel est l'état de la coopération entre agriculteurs et éleveurs français et algériens ? Quel rôle les élus peuvent-ils avoir dans ces modes de coopération ? Nous aborderons ces questions lors d'un déplacement à Mostaganem.



Viticulture et récolte dans la région d'Oran

MARDI 6 MARS 2012

Retour en France

Visite culturelle de la ville d'Oran

18h35 : Départ de Oran – Es Senia

21h00 : Arrivée à Paris – Orly



BON DE COMMANDE

STAGIAIRE

Nom : _____ Prénom : _____
Mandat : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ Télécopie : _____
E.mail : _____

La collectivité :

Commune : _____ Conseil régional : _____
Communauté de communes : _____ Conseil général : _____
Adresse de la collectivité : _____

Je confirme mon inscription au stage de formation :

- Montant des droits d'inscription comprend le coût pédagogique + les frais annexes par stagiaire suivant:

- **Les frais annexes à la formation (transferts Paris/Alger Aller et Oran/Paris Retour et séjour) :**

TOTAL CHAMBRE DOUBLE	1 365 €
Supplément Chambre Individuelle (pour les 7 nuits)	<input type="checkbox"/> + 100 €
Dont 300 € : Transfert Avion (Paris/Alger- Oran/Paris)	
Dont 580 € : Hôtel *** (7 petits-déjeuners inclus)	
Dont 280 € : Repas : 7 déjeuners, 7 dîners 14 X 20 € T.T.C.	
Dont 90 € : Transfert terrestre sur place	
Dont 85 € : Visa	
Dont 30 € : Assurance	+

- **Les coûts pédagogiques Hors-Taxe :**

Moins de 1 000 habitants (T.T.C.: 956.80 €)	<input type="checkbox"/> 800 €
De 1 000 à 10 000 habitants (T.T.C. : 1076.40 €)	<input type="checkbox"/> 900 €
De 10 000 à 30 000 habitants (T.T.C. : 1 196 €)	<input type="checkbox"/> 1 000 €
De 30 000 à 100 000 habitants (T.T.C. : 1 315.60 €)	<input type="checkbox"/> 1 100 €
Plus de 100 000 habitants, Conseil Général et Régional (T.T.C. : 1 435.20€)	<input type="checkbox"/> 1 200 €

- Les frais pédagogiques comprennent :
Les conférences et rencontres sur place
3 accompagnants au départ de Paris

MONTANT TOTAL DE LA FORMATION : (à compléter) = _____ €

La garantie d'assistance incluse et souscrite auprès d'Europ Assistance

Je certifie avoir pris connaissance des conditions de participation ci-jointes et les accepte toutes.

Fait à _____ le : _____

Signature de l' élu

Signature du responsable de la collectivité territoriale
et cachet de la collectivité :

Votre inscription validée par votre collectivité est à retourner impérativement avant le 9 janvier 2012 à :

IEPP - 13, rue de Champagne - 57070 METZ - Tel /Fax : 03 87 74 88 79 - Email : contact@iepp.fr

Les annulations individuelles des participants sont prises en compte et entraînent le paiement des frais suivants :

- Aucun frais si l'annulation intervient avant le 9 Janvier 2012
- 50 % de la somme globale si l'annulation intervient entre le 9 janvier et le 28 janvier 2012
- 100% si l'annulation intervient entre le 28 Janvier 2012 et la date du départ.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMATION DES ELUS

1 - OBJET

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées sous la forme d'un voyage d'études par l'IEPP. L'IEPP, organisateur de la formation sous la forme d'un voyage d'études objet des présentes conditions générales de vente, fait appel à une ou plusieurs agences de voyages pour son organisation logistique. Les agences de voyages retenues pour cette prestation sont titulaires d'une licence d'agence de voyage et souscrivent à ce titre une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'ensemble des dommages aux biens et aux personnes pouvant survenir lors du voyage.

2 - INSCRIPTION

Toute inscription nécessite le renvoi du Bon de Commande dûment renseigné ou d'une commande écrite signée sur papier à en-tête, avant le 9 janvier 2012 à
IEPP - 13, rue de Champagne 57070 METZ - Fax : 03 87 74 88 79 - contact@iepp.fr

3 - OBLIGATIONS RESPECTIVES DES PARTIES

Ce bon de commande ainsi que cette fiche infos pratiques valent convention de formation simplifiée. Les collectivités qui souhaitent une convention détaillée peuvent en faire la demande. À l'issue des prestations, une facture acquittée est adressée à la collectivité, accompagnée des pièces justificatives (attestation de présence etc...).

4 – PRIX DE LA FORMATION SOUS FORME DE VOYAGE D'ÉTUDES

PRIX CALCULÉ SUR LA BASE DE 20 PARTICIPANTS

4A – CE PRIX COMPREND D'UNE PART LES PRESTATIONS D'INGÉNIERIE DE FORMATION

Le prix des stages de formation est celui figurant sur les annonces et les sites internet et, dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription. La TVA au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du stagiaire. Le prix de la formation comprend les prestations effectuées par IEPP. Elles portent sur l'ingénierie de formation, la rémunération des auteurs du programme et des intervenants, la remise des documents pédagogiques présentant notamment les opérations visitées.

4B – CE PRIX COMPREND D'AUTRE PART LES PRESTATIONS D'AGENCE(S) DE VOYAGE ET FRAIS ANNEXES À LA FORMATION

1. Le transport aérien : Paris/Alger -Aller et Oran/Paris retour en avion
2. Les déplacements en autocar effectués lors des visites et prévus selon le programme, sous réserve de modifications
3. Le transport terrestre : un autocar à disposition selon le programme et train selon le programme
4. L'hébergement : 7 nuits, 7 petit déjeuner buffet inclus
5. Les repas mentionnés au programme : sept petits déjeuners, sept déjeuners et sept dîners
6. La garantie d'assistance souscrite auprès d'Europe Assistance pour toute inscription qui a lieu un mois avant la date de départ
7. Le prix portant sur les frais annexes à la formation ne comprend pas :

- a. Les boissons non comprises dans les menus
- b. Les dépenses personnelles

8. Modifications de programme ou de prix :

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'intervenir certaines visites ou prestations en fonction des aléas de dernière heure et dans le souci d'accroître l'intérêt pédagogique de la formation.

Les prix des honoraires des intervenants des pays d'accueil et des frais annexes à la formation sont basés sur les cours des changes à la date à laquelle la proposition est négociée. Ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la fluctuation des tarifs aériens, ferroviaires, du nombre de personnes inscrites, du prix des prestations terrestres, du taux de change et des disponibilités à la date de confirmation.

9. Demandes individuelles

Le forfait négocié dans le cadre de « tarifs groupes » pour les voyages ne pourra faire l'objet d'aucune modification d'itinéraire, d'horaire ou de contenu de la part du stagiaire. Toute formation organisée sous la forme d'un voyage d'études interrompue ou abrégée, ou toute prestation de formation ou prestation terrestre non consommée du fait du stagiaire, pour quelque cause que ce soit, ne pourra pas être partiellement ou totalement remboursée.

5 – REPORT / ANNULATION

Du fait de l'IEPP

L'IEPP se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, ils informent le stagiaire dans les plus brefs délais. Selon les choix du stagiaire, l'IEPP reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

Du fait du stagiaire

Les annulations individuelles des participants sont prises en compte et entraînent le paiement des frais suivants :

- Aucun frais si l'annulation intervient avant le 9 Janvier 2012
- 50 % de la somme globale si l'annulation intervient entre le 9 janvier et le 28 janvier 2012
- 100% si l'annulation intervient entre le 28 Janvier 2012 et la date du départ.

6 – RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, IEPP et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable.

À défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Organisateur de la formation : IEPP - 13, rue de champagne 57070 METZ - Fax : 03 87 74 88 79 - contact@iepp.fr

N° SIRET : 505 200 121 00034 - Code APE : 8559A - TVA Intercommunautaire : FR 135 05 200 121 00034

Déclarations d'activités de formation enregistrées sous le numéro 41 57 02733 57 auprès DRTEFP Lorraine

